



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Le Point

Retraite

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Le 29 septembre 2014
N° 21-2014

SOMMAIRE

Page 1

Les feuilles d'automne, emportées par le vent en rondes monotones, tombent en tourbillonnant...

Page 2

Réforme des droits familiaux de retraite : le processus de réflexion est lancé

Pages 2 et 3

Branche retraite : le Conseil d'administration de la CNAV approuve la COG 2014/2017

Page 3

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers : l'appel à projets de la CNAV fait recette

Médicaments, la fin des vignettes

Page 4

Eoliennes domestiques

Carte d'identité refusée

Agenda

Exprimez-vous

Page 5

Contacts

Les feuilles d'automne, emportées par le vent en rondes monotones, tombent en tourbillonnant...

Nos feuilles d'impôt ont aussi choisi cette saison pour nous parvenir et tomber dans nos boîtes à lettres.

En quatre ans, à coup de hausses ininterrompues, 66 milliards d'impôts supplémentaires ont été votés et prélevés majoritairement dans la poche des particuliers.

Plus d'un million de foyers sont devenus imposables au cours de la même période, sans que leur revenu augmente :

L'addition pour les ménages :

- Suppression de l'exonération des majorations de retraite pour les familles de 3 enfants et plus **1,2 milliard**,
- Fiscalisation de la cotisation des employeurs aux mutuelles **1 milliard**,
- Abaissement du plafond du quotient familial **1 milliard**,
- Fiscalisation des heures supplémentaires **0,8 milliard**.

Des mesures d'allègement fiscal ont été prises pour les foyers plus modestes selon le barème suivant :

- Pour un célibataire gagnant 1232 €, le montant de la réduction est de 350 €,
- Pour les couples avec ou sans enfants dont les revenus vont de 2464 € à 3820 €, la réduction sera de 700 €.

D'autres mesures sont annoncées pour les années à venir, notamment par le Premier Ministre, de supprimer la première tranche d'imposition à 5,5%.

Des promesses de baisse généralisée sont annoncées pour les années à venir, mais ce ne sont que des promesses, en attendant les retraités vivent de plus en plus mal cette situation, et beaucoup d'entre eux seront soumis aux taxes d'habitation, foncière et à la redevance télé, ce qui n'était pas leur cas jusqu'à maintenant.

Les retraités face à la douloureuse : les rhumatismes nous gagnent...

Serge RIO

Secrétaire de la Commission permanente des retraités

Réforme des droits familiaux de retraite : le processus de réflexion est lancé

L'article 22 de la loi « garantissant l'avenir et la justice du système des retraites » prévoit que, dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi, le Gouvernement remettra un rapport au Parlement pour :

- Formuler des propositions pour la refonte des majorations de pension enfants, afin qu'elles bénéficient davantage aux femmes et qu'elles puissent être attribuées dès le premier enfant de manière forfaitaire.
- Présenter des orientations pour l'évolution des droits familiaux en matière de durée d'assurance, afin de mieux compenser les interruptions de carrière directement liées aux jeunes enfants et l'effet sur les pensions qui en découle.

Un second rapport, 6 mois plus tard, étudiera les possibilités de d'évolution des relatives aux pensions de réversion, pour une meilleure prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants.

Le Premier ministre vient de lancer le processus en demandant à Bertrand FRAGONARD, Président du HCF (Haut Conseil de la Famille), de conduire cette réflexion d'ensemble sur les droits familiaux de retraite. Il devra formuler « des propositions de réforme permettant d'améliorer l'efficacité des différents avantages familiaux de retraite dans la réduction des inégalités de retraite entre femmes et hommes, de renforcer la cohérence et l'équité de ces dispositifs, de les simplifier et de les harmoniser en limitant les disparités entre régimes ».

Il devra proposer différents schémas de réforme et prévoir une transition progressive du système actuel vers les dispositifs proposés, « en prêtant une attention toute particulière à la situation des assurés proches de la retraite, dont il est indispensable de ne pas modifier brutalement les conditions de départ ».

Bertrand FRAGONARD devra remettre son rapport avant le 15 décembre 2014. Il va sans dire que ces travaux feront l'objet d'une vigilance extrême de Force Ouvrière à l'occasion de la publication du rapport annoncé. Si la transformation de la majoration de pension de 10 % pour trois enfants en forfait par enfant attribué aux femmes peut être envisagée, ce doit être à coût constant minimum. Quant à l'évolution des droits familiaux en matière de durée d'assurance, nous n'accepterons pas de remise en cause de l'équilibre juridique trouvé en 2004.

(Source : Lettre no 71 secteur retraites FO)

* * *

Branche retraite : le Conseil d'administration de la CNAV approuve la COG 2014/2017

Réuni le 3 septembre 2014, le Conseil d'administration de la CNAV a approuvé le texte de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014/2017 de la branche retraite. Les conditions n'étant pas réunies pour que le Conseil adopte une COG en un seul vote, l'adoption de la COG s'est faite en deux temps.

FORCE OUVRIERE a émis un avis d'abstention sur la partie « Métier Retraite/Action Sociale », et un avis favorable sur le volet « Pénibilité ». Les positions se sont réparties de la façon suivante :

Sur le volet « Métier Retraite/Action Sociale »

- Avis favorable, 14 voix : MEDEF (7), CGPME (3), UPA (3), Personne qualifiée (1).
- Avis défavorable, 5 voix : CGT (3), CFE-CGC (2).
- Abstention, 11 voix : CGT-FO (3), CFDT (3), CFTC (2), Personnes qualifiées (3).

Sur le volet « Pénibilité » :

- Avis favorable, 14 voix : CGT-FO (3), CFDT (3), CFTC (2), CFE-CGC (2), Personnes qualifiées (4).
- Avis défavorable, 13 voix : MEDEF (7), CGPME (3), UPA (3).
- Abstention, 3 voix : CGT (3).

(Source : Lettre no 72 secteur retraites FO)

* * *

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers : l'appel à projets de la CNAV fait recette

04/09/14 - Dans le cadre du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, qui sera examiné en session extraordinaire à l'Assemblée nationale dès le 9 septembre, les pouvoirs publics souhaitent accompagner les logements-foyers dans leur mutation en « résidences-autonomie ».

Si la CNSA a déjà un plan d'aide à l'investissement (PAI) dédié aux Ehpad, la CNAV est tournée vers la préservation de l'autonomie et pratique déjà une politique de prêts en faveur de la rénovation des logements-foyers.

Grâce à une convention conclue entre les deux établissements le 15 avril dernier, la CNAV a obtenu la délégation de gestion de 10 M€ mobilisés par la CNSA en amont du vote de la loi. Elle a lancé un [appel à projets national 2014](#), clos le 25 juillet.

Les candidats à l'aide à l'investissement se sont bousculés au portillon de la CNAV, rapporte la lettre Protection Sociale Informations. Pas moins de 249 dossiers de logements-foyers ont été réceptionnés, pour un montant total de 107 M€ !

Les demandes seront examinées fin septembre par un comité de sélection national. Les laissés-pour-compte seront nombreux, mais la caisse nationale est candidate à la reconduction de l'opération. 20 M€ sont programmés en 2015 et 2016 par le projet de loi.

(Source : Protection Sociale Informations, N° 941 du 03/09/2014)

Médicaments, la fin des vignettes

Depuis le 1^{er} juillet les vignettes ont disparues sur les boîtes de médicaments. Désormais le pharmacien doit remettre au patient une facture détaillée sur papier : le ticket vital est imprimé au verso de l'original de l'ordonnance.

Eoliennes domestiques

Recommandations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : n'achetez pas ce type d'éolienne, fixée sur un pignon de la maison ou sur un toit... il y a trop de turbulences dans l'air pour qu'elle produise.

Carte d'identité refusée

La validité des cartes d'identité Française est passée de 10 à 15 ans au premier janvier 2014.

La date de validité figurant sur les cartes en circulation n'est pas modifiée ni modifiable, ce qui peut provoquer des difficultés, notamment lors de voyage en avion. La fiche d'information multilingue du ministère de l'intérieur n'est pas toujours efficace ; il est recommandé de privilégier le passeport lors des voyages.

* * *

Agenda

- Commission Exécutive du SNFOCOS : les 8 et 9 octobre 2014 à Paris

* * *

vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com